



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit d'ester

Question écrite n° 85939

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les premiers effets de l'action de groupe instituée par la loi du 17 mars 2014. Cette action judiciaire collective exercée par une association de consommateurs agréée au nom d'un groupe de consommateurs à l'encontre d'un professionnel pourrait concerner, selon certaines estimations, près d'un demi-million de personnes. Plus d'un an après l'introduction de cette procédure en droit français, il voudrait savoir combien d'actions ont été engagées, dans quels secteurs, et combien de consommateurs se sont joints à ces actions.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85939

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5674

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)